



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MAI 2024

Date de convocation 25/05/2024				
Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant donné procuration	Votants
14	8	4	2	10

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente mai, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F - HABONNEAU R. - DELLUC J-L. – SERRUS T. - DUBIETZ Ph. –VELIN C.- COMMINAL F. – BEAUFOUR A.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : BELMONTE M. - CENEDESE A. - MALBERT D. – PAGES DAVOINE C.

Étaient absents ayant donné procuration : CAMALET M. (pouvoir à DUBIETZ Ph.) - DOS REIS P. (pouvoir à BAULÈS J.F.)

M. COMMINAL F. a été élu secrétaire de séance.

20h35 : M. Le Maire ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 AVRIL 2024 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2024/12 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

M. Le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;

Il rappelle que la commune est déjà adhérente d'un groupement de commandes porté entre autres par le SDET (DECISION 2020/05 en date du 2/06/2020). Il propose de poursuivre notre adhésion au groupement de commandes portée par les syndicats d'énergie.

Le **Conseil Municipal DECIDE** de l'adhésion de la commune de **TÉCOU** au groupement de commandes précité.

Adopté à l'unanimité

2024/13 - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA VALORISATION D'UN ESPACE PUBLIC POUVANT ACCUEILLIR DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES – SALLE MULTICULTURELLE DE TECOU : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet, depuis 2020, d'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures et parking sous ombrières à la salle multiculturelle de Técou. Dans ce cadre, la commune a réalisé un appel à manifestation d'intérêt portant sur la mise à disposition du domaine public en vue de cette installation.

L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 17 avril 2024 et a pris fin le 3 mai 2024.

Dans ce cadre, seul, TERRITOIRES SOLAIRES OCCITANS a transmis une proposition commerciale aux conditions suivantes :

- Loyer annuel de 5000 € sur une durée de 30 ans,
- Soulte versée lors de la mise en service d'un montant de 10 000 €.

Le **Conseil Municipal VALIDE** la proposition de TERRITOIRES SOLAIRES OCCITANS pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking et toiture à la salle multiculturelle de Técou, aux conditions suscitées.

Adopté à l'unanimité

2024-14 : PROCEDURE EN VUE DE DECLASSER UNE VOIE COMMUNALE

M. Le Maire expose la demande d'acquisition d'une portion de voie communale (de l'intersection avec le chemin des Taillades à l'intersection avec le chemin des Martisses) par le propriétaire riverain.

Il explique que la voirie communale est utilisée **EXCLUSIVEMENT** par le propriétaire riverain, et indique que la circulation n'est pas impactée car elle s'effectue par la voie communale parallèle « chemin des Taillades » existante. Dans ce cadre, il rappelle que la délibération concernant le déclassement est dispensée d'enquête publique préalable.

Le **Conseil Municipal, DECIDE** le déclassement de la voie communale de l'intersection avec le chemin des Taillades à l'intersection avec le chemin des Martisses, soit un linéaire de 260 m (plan joint), pour intégration dans le domaine privé de la commune,

Adopté à l'unanimité

2024/15 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE COMMUNALE

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2023/033 lors de la séance du 12 septembre 2023, le conseil a reconduit la subvention à la fédération régionale des MJC pour le développement de la programmation culturelle (pour 6 spectacles) d'un montant de 6 000 € pour l'année 2023 : il propose de reconduire cette subvention à la fédération régionale, pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention de 6 000 € à la Fédération Régionale des MJC pour le développement du programme culturel relatif à la salle multiculturelle de Técou pour l'année 2024.

Adopté Par Voix Pour : 9 /Voix Contre : 0/Abstention : 1

2024/016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

ACHAT GROUPÉ - REVERSEMENT SUBVENTION LEADER

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1327 : Subventions d'investissement non transférables - Fonds européens	0,00 €	8 294,10 €	0,00 €	0,00 €
R-1327 : Subventions d'investissement non transférables - Fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 294,10 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	8 294,10 €	0,00 €	8 294,10 €
D-203-123 : GITE	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041511 : Subv GFP de rattach. - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	100,00 €	8 394,10 €	0,00 €	8 294,10 €
Total Général		8 294,10 €		8 294,10 €

Le Conseil Municipal, **VALIDE** la Décision Modification n°1 telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15

<http://www.tecou.fr/mairie/conseil/>

LE Maire, Jean-François BAULÈS	Le secrétaire de séance, F. COMMINAL
	
	